

# News Release

Minister for  
International  
Trade



# Communiqué

Ministre du  
Commerce  
extérieur

N<sup>o</sup> 044

Le 28 février 1989

NORTHERN TELECOM AMÉLIORERA LE RÉSEAU DE TÉLÉCOMMUNICATIONS  
DE LA JAMAÏQUE

UN FINANCEMENT CONSENTI PAR LA SEE À  
L'ACHETEUR VIENT APPUYER SES CONTRATS

Le ministre du Commerce extérieur, John C. Crosbie, a annoncé aujourd'hui que le gouvernement, par l'entremise de la Société pour l'expansion des exportations (SEE), appuyait deux ventes d'équipement et de services de télécommunications réalisées par la société Northern Telecom Canada Limitée (Mississauga, Ontario) et destinées à la Jamaica Telephone Company Limited, en accordant à l'acheteur un financement pouvant aller jusqu'à 45,3 millions de dollars canadiens. Les deux opérations devraient créer environ 1 400 années-personnes d'emploi au Canada.

Aux termes du premier contrat d'exportation, la Northern Telecom fournira de l'équipement et des services pour améliorer et agrandir le réseau de télécommunications de la région de South Kingston. Le deuxième contrat porte sur la fourniture de services et d'équipement pour améliorer les services de télécommunications dans la région touristique, le long de la côte nord de la Jamaïque.

M. Crosbie a déclaré que «ces ventes, qui allient la technologie et l'expertise de la Northern Telecom au financement concurrentiel de la SEE, aideront le Canada à demeurer le principal fournisseur d'équipement de télécommunications de la Jamaïque et des Antilles, et créeront des emplois au sein de l'industrie canadienne des télécommunications».

Les contrats créeront de l'emploi aux usines de la Northern Telecom situées en Ontario, au Québec, au Manitoba et en Alberta. En outre, plus de 1 000 sociétés de toutes tailles participeront à ces opérations en fournissant des biens et services à la Northern Telecom pour appuyer les ventes.

Le financement consenti par la SEE prend la forme de prêts à la Jamaica Telephone Company Limited assortis d'une garantie du gouvernement de la Jamaïque.

.../2